

Mener une démarche de transition environnementale et sociétale (RSO)

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Les élu.e.s. ne peuvent plus faire l'impasse sur les enjeux de transition écologique et sociétale, qui représentent à la fois des risques et des opportunités pour leur territoire. Il est donc essentiel de les intégrer dans son projet politique.

Pré-requis

Pas de prérequis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'élue sera en capacité de :

- Connaître le vocabulaire, le cadre réglementaire, les concepts et les enjeux principaux relatifs à la Responsabilité sociétale et environnementale des organisations (RSO).
- Comprendre les bénéfices internes et externes de la mise en place d'une démarche RSO et de sa labellisation.
- Appréhender les outils et étapes clés d'une démarche RSO pour l'inclure dans la stratégie et la gouvernance de sa collectivité.

Description / Contenu

Les grands constats environnementaux, sociaux et sociétaux, et leur impact sur son territoire :

- Découvrir les enjeux clés de la transition : d'une vue macro à la réalité terrain.
- Partager les réflexions et les pratiques de chaque élu que l'on peut catégoriser de RSO, et les bénéfices à en retirer.

Le cadre politique et réglementaire de la RSO :

- Comprendre le cadre international et national de la RSO, le tournant écologique et sociétal en matière de réglementation à l'échelle européenne et française, et les enjeux associés.
- Découvrir et intégrer les ODD (Objectifs de Développement Durable) ainsi que les piliers, principes et questions centrales de l'ISO 26000 pour structurer une démarche RSO.

Les bénéfices internes et externes de la RSO :

- Identifier et s'appropriier les multiples bénéfices : performance globale, valeur(s), mission de service public, attractivité (habitants, agents, entreprises...), sens et cohésion interne, économies, impact écologique, innovation, etc.
- Montrer les atouts complémentaires d'une labellisation RSO.

Les outils et étapes clés d'une démarche RSO réussie :

- Mener un diagnostic partagé.
- Identifier les impacts, risques et opportunités, en associant les parties prenantes.
- Définir ses priorités.
- Structurer une stratégie et un plan d'actions SMART (Spécifique, Mesurable, et Atteignable dans le Temps).

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 777 750 597 00042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux
Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État





- Suivre et piloter sa démarche.

Informations sur l'admission

Selon le type de formation : Pour les formations sur calendrier vous pouvez vous inscrire en vous connectant au site ou en remplissant le bulletin d'inscription à télécharger en cliquant ici au plus tard 11 jours avant la date de la formation.

Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site

<https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation>

Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

Modalités pédagogiques

Alternance de temps théoriques et pratiques, émaillés d'exemples concrets de collectivités, alternance grand groupe/petits groupes pour une meilleure appropriation des contenus. Supports théoriques et techniques d'animation suscitant la participation, l'échange de pratiques, l'analyse et le débat.

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique.

Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

Mickaël Le Goff

Après avoir accompagné des entreprises et collectivités dans leur stratégie pendant 20 ans, et développé dès 2008 la RSE dans sa 1ère société, il accompagne aujourd'hui les organisations dans leur RSO. Il est Vice-Président du Club Dirigeants Responsables Rennes Bretagne, manager du Master Transition Ecologique et Sociale de la Green Management School (campus Rennes), auditeur

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 777 750 597 00042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux
Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État



en RSE pour plusieurs structures, et conférencier. Il se perfectionne régulièrement sur cette thématique (Lucie, Lumia...).

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 777 750 597 00042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux
Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État